

Nombre de Membres en exercice : 15
Nombre de Membres présents : 08
Nombre de Membres votants : 08

Date de la convocation : 18 septembre 2026
Convocation affichée le : 18 septembre 2026
Procès-verbal affiché le : 2026

L'an deux mil vingt-six, le 24 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC — Jean-Pierre BATTAIS — Véronique PICHERIT — Nadine CORBEL — Marie-Hélène BRANDILLY — Dominique ABALAIN — Cathy SAGET — Florence LE NEN

Absent excusé : Christian DARTOIS, Virginie ROBIOU, Céline ROUVRAIS, Patrick MOUSSET, Alain RENAULT, Sébastien LEFEUVRE, Frédéric CHEVILLON

Dominique ABALAIN a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 2026/56	Validation du bureau d'étude pour le projet d'extension de la mairie
-------------------------	--

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune souhaite réaliser un projet d'extension de la mairie et, à ce titre, faire réaliser une étude de programmation.

Vu l'avis d'appel public à la concurrence lancé le 27 juillet 2026, selon une procédure adaptée, invitant les candidats à présenter un dossier de candidature comprenant notamment leurs références en matière de projets de même nature ainsi que leurs moyens humains et matériels ;

Considérant qu'à l'issue de la procédure de consultation et après analyse des offres reçues au regard des critères définis dans les documents de la consultation, l'offre présentée par Céleste Architecture & Urbanisme, à Rennes, a été retenue ;

Considérant que le montant des prestations s'élève à 20 550 € HT, conformément à l'offre remise par le candidat

Monsieur le Maire propose de solliciter la subvention départementale « Ambitions Communes », le projet entrant dans les critères d'éligibilité, avec un financement à hauteur de 50 % par le Département d'Ille-et-Vilaine et de 50 % par la commune.

Le Conseil municipal est donc appelé à se prononcer sur l'attribution du marché d'étude de programmation à ce bureau d'études.

Après en avoir délibéré et procédé au vote :

08 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'attribuer le marché relatif à l'étude de programmation pour le projet d'extension de la mairie à Céleste Architecture & Urbanisme, à Rennes, pour un montant de 20 550 € HT ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager et signer le marché avec Céleste Architecture & Urbanisme ;

- Précise que les crédits nécessaires à l'exécution de ce marché sont inscrits au budget communal ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du dispositif « Ambitions Communes » auprès du Département d'Ille-et-Vilaine ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

SIGNATURES

Le Maire,
Loïc COMMEUREUC



Secrétaire de séance,
Dominique ABALAIN

